

CINEMAD
une association folle de cinéma

Dossier de Presse
2019-2020



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

CINEMAD est une association Loi de 1901, qui a débuté à l'Hôpital psychiatrique de Thuir (Pyrénées-Orientales) pour produire films et autres œuvres audiovisuelles en Région Occitanie.

Depuis sa création en 2003, l'Atelier est animé bénévolement par Nicole Baron Seguin, cinéaste professionnelle, et rassemble des patients et soignants du CH Thuir et d'autres cliniques psychiatriques du Département, des parents de patients, des cinéphiles et des professionnels de l'audiovisuel.

CINEMAD a pour marraine Jacqueline BISSET et pour parrain le docteur Charles ALEZRAH, Psychiatre.

Notre premier film « BOUIT », un long métrage expérimental, sort dans les salles en 2006 avec le label Film d'Art et d'Essai, distribué par HELP! DISTRIBUTION, une société créée par Nicole Baron Seguin avec deux partenaires propriétaires d'un réseau de salles de cinéma en France.



PRODUIRE DES FILMS AVEC UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS



APPRENDRE les ficelles du métier de l'écriture au tournage, du montage et du mixage jusqu'à la projection en public.



TRAVAILLER devant et derrière la caméra.



PARTICIPER aux projections-débats.



DEVENIR MEMBRE de l'Equipe Cinémad.

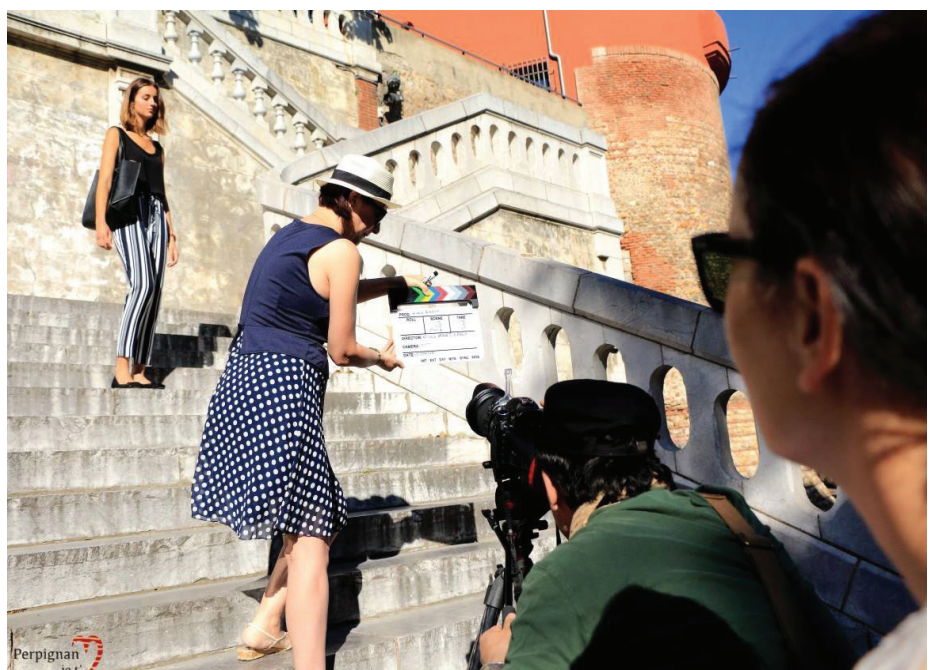


POURQUOI FAIRE DU CINEMA ?

FAIRE UN FILM
ÉPANOUIT LA
CRÉATIVITÉ ET COMBAT
LE MANQUE D'ESTIME
DE SOI, LA SOLITUDE ET
L'ENNUI.

C'est un travail d'équipe qui responsabilise chaque individu : nous créons une vision ensemble et c'est ensemble que nous en faisons un film.

Pendant le tournage comme en face du public, il n'y a que des acteurs et des cinéastes.





Nous collaborons avec des professionnels que nous rétribuons pour que les membres de l'Atelier (une trentaine de personnes) se forment aux métiers du cinéma devant et derrière la caméra, « les mains dans le cambouis ».

Produire des films avec une équipe de professionnels, c'est :

> apprendre les ficelles du métier de l'écriture au tournage, du montage et du mixage jusqu'à la projection en public.

> travailler devant et derrière la caméra.

> participer aux projections-débats.

> devenir membre de l'équipe CINEMAD.

Pourquoi faire du cinéma?

Faire un film épanouit la créativité et combat le manque d'estime de soi, la solitude et l'ennui engendrés par la maladie psychiatrique.

C'est un travail d'équipe qui responsabilise chaque individu : nous créons une vision ensemble et c'est ensemble que nous en faisons un film.

Pendant le tournage comme en face du public, il n'y a que des acteurs et des cinéastes.

Cinémad, pourquoi ?

Pour que ces personnes prennent conscience de leurs talents.

Pour que ces personnes découvrent les bienfaits du travail en équipe et de la responsabilité de chacun au sein de cette équipe.

Pour que la société redécouvre ces personnes sous un angle valorisant à travers la projection publique des films de Cinémad.

Cinémad, c'est pour qui ?

– patients en Psychiatrie, leurs familles et leurs soignants;

– des professionnels de l'audiovisuel;

– des "civils" cinéphiles dont une comédienne et un chef d'entreprise;

– soit une quarantaine de personnes

Cinémad, c'est où?

A la demande des patients, nous nous réunissons dans un espace non médicalisé, 25 rue de la Lanterne à Perpignan.

Cinémad, c'est quand?

– les rencontres sont hebdomadaires et durent environ 2 heures et demie;

– en période de tournage, nous travaillons tous les jours, six heures/jour.



Cinémad est un groupe de personnes ayant pour passion commune le Cinéma!

Mais vous! Que voulez-vous faire sur un tournage de film?

1) Vous voulez participer à l'aventure en tant qu'acteur ?

Vous pouvez faire partie de la troupe d'acteurs et profiter du coaching de Virginie Chopin.

Cinémad est toujours à la recherche de nouveaux talents, que cela soit pour les rôles principaux ou de la figuration.

2) Vous êtes un professionnel de l'audiovisuel et vous voulez intervenir bénévolement ou avec participation financière à l'un de nos projets?

Cinémad a besoin de techniciens! L'association a déjà une équipe de professionnels en place, mais continue à rechercher des recrues. Débutants ou confirmés, toutes les personnes motivées sont les bienvenues.

Cinémad a pour vocation de former des passionnés au métier du cinéma.

3) Vous voulez être un mécène technique ?

Vous êtes restaurateur, décorateur ou autre?

Vous avez un métier qui pourrait

aider à l'approvisionnement, l'alimentaire ou le transport et vous souhaitez proposer vos services pour soutenir techniquement nos tournages?

Cinémad a des projets de court, moyen et long métrages et a toujours besoin d'intendance et de soutien technique pendant les tournages et dans différents domaines.

4) Vous voulez être un mécène ou développer un partenariat financier avec Cinémad?

Cinémad a plus que jamais besoin de vous pour exister. Chacun de nos projets nécessite un soutien financier. Mécénat, dons et investissements montrent votre soutien à notre travail, aux patients, aux cinéphiles et au développement d'une industrie cinématographique dans notre région.

5) Cinémad, finalement c'est un don de soi et un don de temps.

Vous voulez être présent sur les tournages et soutenir l'équipe en venant donner un coup de main? Cinémad vous remercie de votre investissement et vous attend sur le prochain tournage.

Le saviez-vous?

La cotisation à notre association

est de 25€.

Pour les mécénats financiers, nous sommes une très avantageuse niche fiscale en tant qu'association d'intérêt public (66,6% de la somme donnée est déductible des impôts du donneur).

Nos collaborations

Le Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory de Thuir
Le Centre Hospitalier de Perpignan
ARS du Languedoc-Roussillon
La Mairie de Perpignan
La Mairie de Villeneuve de la Raho
Association Parenthèse
La Mutualité Française
La MGEN
UNAFAM 66
Diabète 66
Le Cinéma Le Castillet de Perpignan
Le Théâtre de l'Archipel de Perpignan
Le Théâtre Mu
Le Centre del Mon
A Cent Mètres du Centre du Monde,
Centre d'Art Contemporain
Librairie Torcatis
Maison Quinta
Germain Barrès
Maison Sales
Cohérence Réseau

Nos mécènes

Roland Girault et Gabrielle Cottin,
Marc et Emma Bournazeau, Jocelyne et Hervé Descottes, Hervé Guiral,
Agnès Vincent-Deray, Charles Alezrah,
Jacqueline Bisset, Jean Sales et Olivier Sales.

QUELQUES-UNS DE NOS FILMS



BOUIT

Notre premier film, « BOUIT », un long métrage expérimental, sort dans les salles en 2006 avec le label Film d'Art et d'Essai, distribué par HELP! DISTRIBUTION, une société créée par Nicole Baron Seguin avec deux partenaires propriétaires d'un réseau de salles de cinéma en France.



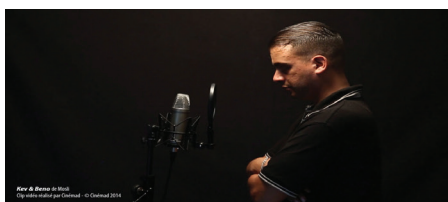
RÊVE-MOI - 2014

Écrit et réalisé par Guillaume Puccio, membre de Cinémad depuis 12 ans. Son premier film a été sélectionné par le Festival International du Court-métrage de Cabestany



PETIT TOUT PETIT - 2014

Film publicitaire pour Maison Sales, producteur de minis légumes d'art culinaire.



KEV ET BENO - 2014

Vidéo clip pour le rappeur Mosli.



SA MAJESTÉ LA BOUCHE - 2014

Court-métrage de fiction sur la place des obèses sur notre société, commandé par le service Endocrinologie du CH de Perpignan.



PERPIGNAN JE T'AIME - 2016

Deux court-métrages de fiction pour promouvoir le tourisme à Perpignan, commandés par la Mairie de Perpignan.



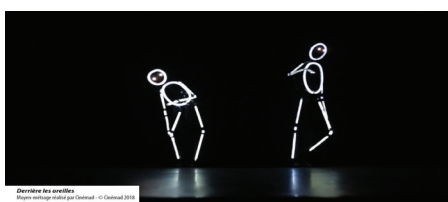
FOUS DE CINÉMA - 2016

Une célébration du Cinéma par les membres de l'association Cinémad de Perpignan.



LE CHOC - 2017

Un moyen-métrage de fiction sur le diabète et ses conséquences sur la vie d'un couple. Projet commandé par Diabète66 et Le Centre Hospitalier de Perpignan.



DERRIÈRE LES OREILLES - 2018

Le quotidien difficile d'une autiste au sein de sa famille. Film commandé par différentes mutuelles et associations d'autistes.

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : CINEMAD

Adresse :
N° 1844 Rue Chemin de la rivière

Code postal 66000. Commune PERPIGNAN

OBJET : Promouvoir et de développer la création et l'industrie audiovisuelle, de favoriser tous types de pratiques amateurs comme professionnelles ; de conduire des actions d'art thérapie, socio-éducatives, de formation et d'insertion sociale auprès de différents publics - en priorité les patients en psychiatrie - et de soutenir la production et la diffusion de films, notamment par l'organisation de : master classes, ateliers, festivals et de manière générale, de toute manifestation éducative, artistique et de promotion liée à la création et à la production ainsi que des échanges solidaires et culturels, dans la Région Languedoc-Roussillon en général, et dans le Département des Pyrénées Orientales en particulier. Elle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, d'aider à l'organisation et à la gestion de structures à vocation cinématographique et de vulgariser l'usage du cinéma et de l'audiovisuel comme médium de communication et d'insertion sociale.

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/..../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



STATUTS D'ASSOCIATION CINEMAD

ARTICLE 1 : Constitution et dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement, une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour dénomination : « Cinémad »

ARTICLE 2 : Objet

L'association a pour objet de promouvoir et de développer la création et l'industriel audiovisuelles, de favoriser tous types de pratiques amateurs comme professionnelles ; de conduire des actions d'art thérapie, socio-éducatives, de formation et d'insertion sociale auprès de différents publics- en priorité les patients

en psychiatrie- et de soutenir la production et la diffusion de films, notamment par l'organisation de master classes, d'ateliers, de festivals et, de manière générale, de toute manifestation éducative, artistique et de promotion liée à la création et à la production ainsi que des échanges solidaires et culturels, dans la Région Languedoc- Roussillon en général, et dans le Département des Pyrénées-Orientales en particulier. Elle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, d'aider à l'organisation et à la gestion de structures à vocation cinématographique et de vulgariser l'usage du cinéma et de l'audio-visuel comme médium de communication et d'insertion sociale.

ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est fixé à Perpignan. Il peut être transféré sur simple décision du bureau.

ARTICLE 4 : Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 : Les membres

L'association se compose de 5 catégories de membres : les membres fondateurs et cooptés les membres d'honneur, les membres bienfaiteurs, les membres actifs et les membres adhérents. Ils peuvent être soit des personnes physiques soit des personnes morales. Tous les membres doivent adhérer aux statuts, au règlement intérieur et être à jour de leur cotisation.

1) Les membres fondateurs et cooptés

Les membres fondateurs sont les signataires des premiers statuts déposés en Préfecture. Ils payent une cotisation annuelle et ont le droit de vote aux assemblées générales. Ils sont éligibles au bureau et leur part de représentation doit être de 50%. En cas de démission d'un membre, celui-ci propose un ou plusieurs candidats à son remplacement. Le bureau doit voter à la majorité des 2/3 des voix son admission. Il devient alors membre coopté.

2) Les membres d'honneur : sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association appréciés par le bureau. ou ceux dont les activités artistiques ou culturelles ont été produites ou promotionnées par l'association. Ils peuvent être dispensés de cotisation par le bureau.

3) Les membres bienfaiteurs : sont membres bienfaiteurs, ceux qui aident financièrement ou matériellement l'association reconnus par le bureau.

4) Les membres actifs : sont membres actifs les personnes à jour de leur cotisation qui prennent l'engagement de participer activement aux activités bénévoles de l'association et à leur promotion.

5) Les membres bénéficiaires sont ceux qui bénéficient des activités proposées par l'association. Ils acquittent la cotisation statutaire fixée annuellement par le bureau et doivent renouveler leur adhésion chaque année.

ARTICLE 6 : Adhésion

L'admission des membres est conditionnée à l'adhésion aux présents statuts et au règlement intérieur éventuel, ainsi qu'au paiement de la cotisation. Le montant de la cotisation annuelle est fixé lors de

l'assemblée générale. Le bureau pourra refuser des adhésions sans avis motivé aux intéressés. Les membres adhèrent à l'association pour une durée d'un an à compter du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Ils ont le droit de participer à l'assemblée générale et de voter et peuvent se présenter à l'élection au bureau.

ARTICLE 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :- démission adressée par écrit au bureau de l'association

- décès ou dissolution pour les personnes morales
- radiation prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation
- exclusion prononcée par le bureau à l'unanimité pour infraction aux statuts ou pour motif portant préjudice aux intérêts de l'association.

Avant la décision éventuelle de radiation, l'intéressé ayant été avisé par lettre recommandée est invité à se présenter ou se faire représenter devant le bureau pour explication.

ARTICLE 8 : Responsabilité des membres

Aucun des membres de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle.

En matière de gestion, la responsabilité incombe, sous réserve d'appréciation souveraine des tribunaux, aux membres du bureau.

ARTICLE 9 : Dispositions communes aux assemblées générales

Les assemblées générales se composent de tous les membres de l'association à jour de leurs cotisations. Les assemblées générales se réunissent sur convocation du bureau ou sur demande écrite d'au moins un tiers des membres.

La convocation doit mentionner obligatoirement l'ordre du jour fixé par le bureau et être réalisée au moins quinze jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Elle pourra se faire par courrier postal ou électronique ou par voie publique (publications, affiches, Internet)

Pour la validité de ses délibérations, il est nécessaire qu'au moins la moitié des membres actifs et fondateurs de l'association soit présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée extraordinaire est convoquée à nouveau 15 jours après. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de présents.

La présidence de l'assemblée générale appartient au président ou à un membre du bureau si le président est empêché. Les délibérations sont consignées sur des comptes-rendus signés par le président et le secrétaire et collationnés sur un registre.

Les membres de l'association peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association en cas d'empêchement, avec au maximum un pouvoir par membre.

ARTICLE 10 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Elle entend le rapport du bureau sur la gestion, les activités, la situation morale de l'association et le rapport financier. Elle approuve ou redresse les comptes de

l'exercice et donne quitus aux membres du bureau et au trésorier. Elle peut nommer un vérificateur aux comptes chargé de la vérification de la comptabilité de l'association. Après avoir délibéré et statué sur ces différents rapports, l'assemblée générale apprécie le budget de l'exercice suivant et délibère également sur toutes autres questions figurant à l'ordre du jour. Elle pourvoit à l'élection des nouveaux membres du bureau. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité simple des membres présents et représentés. Elles sont prises à bulletins levés, sauf si une personne demande qu'elles le soient au scrutin secret.

ARTICLE 11 : Assemblée générale extraordinaire

Elle est convoquée dans les conditions prévues à l'article 9. Pour la validité de ses délibérations, il est nécessaire qu'au moins la moitié des membres actifs et fondateurs de l'association soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée extraordinaire est convoquée à nouveau 15 jours après. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de présents. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés pour les modifications des statuts et à la majorité qualifiée des deux tiers des membres pour la dissolution de l'association.

ARTICLE 12 : Bureau

Le bureau dirige l'association dans les limites de son objet. Il définit les principales orientations, arrête le budget et les comptes annuels. Il comprend entre 4 et 8 membres élus pour un mandat de 3 ans parmi les membres fondateurs et les membres actifs avec un minimum de 50% de membres fondateurs. Chaque année s'entend de la période comprise entre deux assemblées générales annuelles. Les membres sortants sont rééligibles. Le bureau fixe chaque année, avant le vote à l'assemblée générale, le nombre de représentants à élire. Les membres élus en cours de mandat le sont jusqu'à la fin du mandat en cours. Le bureau est élu à l'assemblée générale. En cas de vacances, le bureau pourvoit au remplacement provisoire de ses membres. Le remplacement définitif est prononcé à la prochaine assemblée générale.

Est éligible au bureau tout membre fondateur, coopté ou actif de l'association âgé de 18 ans et plus le jour de l'élection et à jour de sa cotisation. Le mandat de membre du bureau prend fin par le terme du mandat, la démission, la perte de qualité de membre de l'association ou la révocation prononcée par l'assemblée générale.

ARTICLE 13 : Réunions du bureau

Le bureau se réunit au moins 4 fois par an et, sur la demande écrite adressée au siège de l'association, de la moitié de ses membres, il se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Le secrétaire envoie les convocations par écrit (courrier ou courrier électronique) aux membres du bureau aux réunions en précisant l'ordre du jour. Chaque membre du bureau peut se faire représenter par un autre membre (un pouvoir par membre maximum). Pour la validité de ses délibérations, il est nécessaire qu'au moins 2/3 des membres du bureau soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le bureau est convoqué à nouveau 8 jours après. Il peut alors délibérer quel que soit le nombre de présents. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 14 : Organisation interne du bureau

Le bureau est composé d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(ère) et, le cas échéant, d'adjoints pour assister le secrétaire et le trésorier. Le président représente seul l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Avec l'autorisation préalable du bureau, le président peut déléguer partiellement ses pouvoirs, sous sa responsabilité, à un ou plusieurs mandataires de son choix. Le secrétaire est chargé de la correspondance statuaire, notamment l'envoi des convocations. Il établit ou fait établir les procès-verbaux et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet. Le trésorier établit ou fait établir les comptes de l'association. Il est chargé de l'appel des cotisations. Il procède, sous le contrôle du président, au paiement et à la réception de toutes les sommes. Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE 15 : Indemnités et rémunérations

Les mandats des membres du bureau sont gratuits. Pour les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat, les membres dirigeants pourront faire prendre en charge les frais de déplacements, de représentation, de téléphone qu'ils auront engagés pour l'association. De manière ponctuelle et exceptionnelle, les membres du bureau, pourront être employés par l'association, hors du cadre de

leur mandat bénévole de l'association. L'association se réserve également le droit de recourir à des CDD pour des emplois saisonniers et dans le cadre de dispositifs d'aide à l'emploi

ARTICLE 16 : Ressources

Les membres de l'association contribuent à la vie matérielle de celle-ci par le versement d'une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale et indiqué dans le règlement intérieur. Les ressources de l'association sont constituées des cotisations annuelles, des dons et libéralités dont elle bénéficie, des donations, des legs, des apports des membres et des subventions publiques et privées qu'elle pourra recevoir. L'association pourra également développer des activités commerciales pour financer son objet : produit des manifestations qu'elle organise, toute recette liée à son activité ou s'y rapportant, intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle peut posséder, rétributions des services rendus et toutes autres ressources autorisées par la loi.

ARTICLE 17 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire convoquée en respect de l'article 9, l'AGE désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs. Les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports financiers, mobiliers ou immobiliers, une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires et qui seront désignés par l'assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE 18 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau qui le fait approuver par l'assemblée générale ordinaire pour compléter les présents statuts.

Statuts adoptés lors de l'Assemblée constitutive du 26 Janvier 2012

La Présidente,

La Secrétaire,

Nicole Baron Seguin

Clémentine Akcelrod

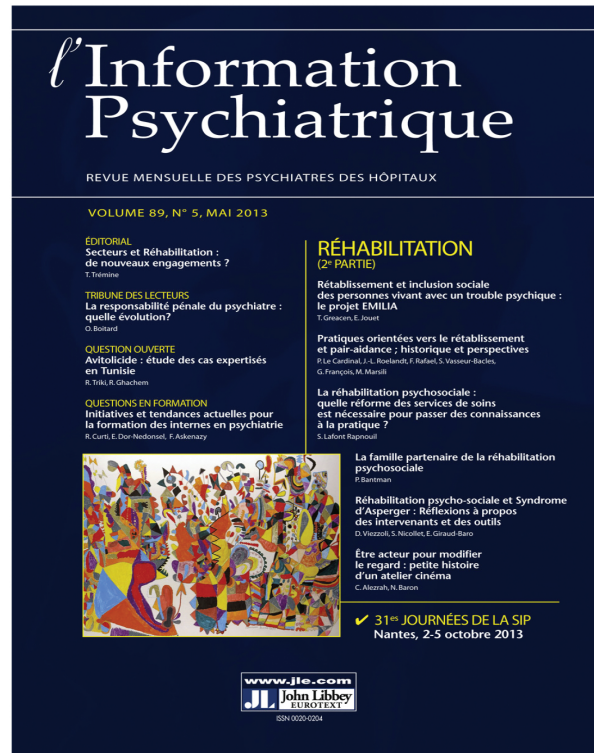


L'essentiel de l'information
scientifique et médicale

www.jle.com

Le sommaire de ce numéro

<http://www.john-libbey-eurotext.fr/fr/revues/medecine/ipe/sommaire.md?type=text.html>



Montrouge, le 11/06/2013

Charles Alezrah

Vous trouverez ci-après le tiré à part de votre article au format électronique (pdf) :

Être acteur pour modifier le regard : petite histoire d'un atelier cinéma

paru dans

L'Information psychiatrique, 2013, Volume 89, Numéro 5

John Libbey Eurotext

Ce tiré à part numérique vous est délivré pour votre propre usage et ne peut être transmis à des tiers qu'à des fins de recherches personnelles ou scientifiques. En aucun cas, il ne doit faire l'objet d'une distribution ou d'une utilisation promotionnelle, commerciale ou publicitaire.

Tous droits de reproduction, d'adaptation, de traduction et de diffusion réservés pour tous pays.

© John Libbey Eurotext, 2013

RÉHABILITATION (2^E PARTIE)

Être acteur pour modifier le regard : petite histoire d'un atelier cinéma

Charles Alezrah¹, Nicole Baron²

RÉSUMÉ

Les auteurs retracent l'histoire d'un atelier cinéma qui fonctionne depuis une dizaine d'années à l'hôpital de Thuir à partir d'une rencontre improbable entre une cinéaste professionnelle et l'équipe soignante d'un hôpital de jour. Après une première expérience de long métrage projeté dans le circuit des cinémas d'art et d'essai, l'atelier s'est orienté vers la production de courts métrages. Chaque scénario est conçu en commun. Le tournage, le montage, la sonorisation ou le financement s'appuient sur un travail de groupe dans la durée. Cette aventure a permis à certains de faire découvrir ou redécouvrir des capacités insoupçonnées par les intéressés eux-mêmes et de s'exposer différemment au regard des autres.

Mots clés : cinéma, art thérapie, atelier thérapeutique

ABSTRACT

Becoming an actor in order to change our perspective: the short story of a hospital cinema workshop. The authors trace the history of a theater workshop that has existed for the past 10 years at Thuir Hospital Centre due to an unlikely encounter between a professional filmmaker and the healthcare team at a day care hospital centre. After the experience of the first feature film screened at a network of art house cinemas, the trend of the workshop has been towards the production of short films. Each scenario is jointly conceived. The filming, editing, sound or financing is based on the existence of a long-term group. This adventure has allowed some of us to discover or rediscover our hidden capacities and subsequently has helped to express ourselves differently vis-à-vis workshop colleagues.

Key words: cinema, art therapy, therapeutic workshop

RESUMEN

Ser actor para modificar la mirada : modesta historia de un taller de cine. Los autores recapitulan la historia de un taller de cine que lleva funcionando unos diez años en el hospital de Thuir (*centre hospitalier Léon-Jean-Gregory de Thuir, 66300 Francia NdT*) a partir de un improbable encuentro entre una cineasta profesional y el equipo de cuidados del centro de día. Tras una primera experiencia de largometraje proyectado en el circuito de los cines de arte y ensayo, el taller se orientó hacia la producción de cortometrajes. Cada guión se concibe en común. El rodaje, el montaje, la sonorización o el financiamiento se apoyan en un trabajo del grupo a largo plazo. Esta aventura ha permitido que algunos hagan descubrir o descubrir de nuevo capacidades insospechadas por los mismos interesados y exponerse diferentemente a la mirada de los demás.

Palabras claves : cine, arte, terapia, taller terapéutico

¹ Psychiatre hospitalier, secteur 66G04, 66300 Thuir, France

<charles.alezrah@ch-thuir.fr>

² Cinéaste, France

Tirés à part : C. Alezrah

Pour Aaron Appelfeld, cité par Guy Baillon, « seul l'art a ce pouvoir de tirer la souffrance de l'abyme. . . » [1].

Parce que la vie est en mouvement, parce que le but des soins c'est de rester en vie, physiquement et psychologiquement, les modalités thérapeutiques doivent évoluer, s'adapter, inventer mais aussi s'ajuster en permanence. Parce que les troubles psychiques perturbent les modalités d'expression et modifient la relation à l'autre et au monde, tout ce qui peut restaurer la communication, la traduction d'un sentiment, d'une émotion, le partage ou un lien est le bienvenu. Parce que le génie artistique est spécifique à l'humain. Parce qu'elle est fragile comme chacun peut l'être. Parce qu'elle est langage. Parce qu'elle permet échanges et contacts au-delà des différences, des cultures ou des positions sociales, l'expression artistique nous est aujourd'hui familière jusque dans les services de soins. Les GEM ont contribué à la multiplier avec talent et efficacité. Théâtre, musique, peinture, écriture, cinéma permettent de porter un regard différent sur les malades, leurs compétences, leur imagination, leur talent potentiel. De fait, dans nos sociétés, chacun occupe la place qu'on lui laisse. . . ou qu'il prend ! Ces interactions entre sujet et corps social, sujet objet de soins et sujet lui-même partagé entre raison et folie, nous ramènent au cœur même des questionnements sur la nature humaine.

Dans un ouvrage intitulé *Les frontières de la folie*, publié en 1888, Alexandre Cullere, soulignait déjà qu'un grand nombre de personnalités dans le domaine militaire, dans le domaine des arts, des lettres, de la politique, de la philosophie, dans toutes les classes sociales, y compris chez les princes, pouvait souffrir de « bizarrerie, d'excentricité et même de déséquilibre mentale. . . » [2]. Il cite Socrate, Auguste Comte, Beethoven, Musset, Haendel, Edgar Poe. . . Le grand public sait-il que Léon Tolstoï, Charles Dickens, Guy Maupassant, Gaetano Donizetti, Vincent van Gogh, Michel Foucault, Friedrich Nietzsche, Antonin Artaud, Robert Schumann ou Abraham Lincoln ont souffert de troubles mentaux sévères ? Sait-il que John Nash a été soigné pour schizophrénie pendant des années, ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir le prix Nobel d'économie en 1994 pour des travaux portant sur « la notion d'équilibre ! ». Sait-il que Bobby Fischer souffrait de la même maladie et qu'il reste considéré comme un des plus grands champions d'échecs de tous les temps ?

Alors que la psychiatrie de secteur a plus de 50 ans, alors que de nombreuses questions se posent sur son devenir, il paraît essentiel de poursuivre, en l'amplifiant, le travail de prise en charge au plus près des besoins, c'est-à-dire dans la cité. La meilleure réponse aux craintes, aux idées reçues, ou aux représentations négatives des troubles mentaux relève de la possibilité d'accompagner les sujets en détresse sur un temps suffisant pour qu'ils se reconstruisent dans un lien à l'autre plutôt qu'en rupture. Cet accompagnement aujourd'hui peut revêtir différentes formes plus ou moins éloignées du soin traditionnel mais concourant à

modifier le regard du grand public et à proposer une place différente, moins marginalisée. À mesure que les structures de soins s'ouvraient sur l'extérieur et se diversifiaient, une approche médiatisée par la création artistique s'est banalisée dans de nombreux services de psychiatrie. Pendant très longtemps, elle s'est limitée à des activités de musicothérapie, de peinture ou de poterie dans un cadre plus ou moins formalisé. Elle s'appuie désormais sur une participation de plus en plus marquée des patients dans la réalisation mais également l'élaboration des projets parfois très ambitieux.

Dans notre service, la combinaison d'une activité d'écriture et d'une activité musicale en hôpital de jour a conduit à la production d'un conte musical enregistré et diffusé sous la forme d'un CD. Dans un autre hôpital de jour, un atelier « peinture » a travaillé pendant près de quatre ans sur un projet de fresque murale destinée à décorer certains pavillons de l'hôpital. Le vernissage et l'exposition parrainés par le musée d'arts modernes de Cérêt ont rencontré un grand succès populaire. Ils se sont poursuivis par la mise en place de groupes dans les ateliers d'expression du musée puis une exposition des œuvres réalisées.

Les relations entre cinéma et psychiatrie sont plus récentes et nous semblent plus complexes qu'avec d'autres formes d'expression artistique. La possibilité de jouer sur l'illusion au moyen de trucages divers mais aussi de « matérialiser » des constructions imaginaires de type hallucinatoire ont été largement exploitées par les professionnels du cinéma projetant leurs propres fantasmes, leurs angoisses et leurs interrogations sur la folie comme rupture d'un fragile équilibre. La lutte « archétypique » entre le bien et le mal, inscrite dans quasiment tous les scénarii, apparaît comme une métaphore de l'inconscient. Mais, jusqu'à présent, le cinéma a peu été utilisé comme « outil de réhabilitation » à part entière. Avec le recours à la vidéo et la banalisation de caméras de plus en plus simples à utiliser, les expériences se sont progressivement multipliées. . .

En 2003, une cinéaste de passage a été invitée à présenter un de ses films dans le cadre de la réunion hebdomadaire des usagers d'un hôpital de jour. Durant la discussion qui a suivi, l'idée de réaliser un film de fiction a émergé. Le projet du film « Bouit » était lancé. Il a pu se développer grâce à l'implication d'une professionnelle du cinéma qui avait déjà produit une douzaine de longs métrages aux États-Unis. L'écriture du scénario s'est déroulée dans le cadre d'un atelier hebdomadaire ouvert à des visites très gratifiantes de certains acteurs célèbres venus apporter leur soutien à l'expérience. Voici ce qu'en dit la réalisatrice : « Ce film est engendré par les désirs des patients et les miens, exprimés avec des mots et sans mots, à des niveaux subtils que connaissent bien les créatifs qui travaillent en équipe. Nous avons été les miroirs les uns des autres et nous avons vécu des moments intenses. . . » Les patients voulaient un film catastrophe, la réalisatrice proposait plutôt

une comédie. Il en a résulté un script de comédie apocalyptique. À la suite d'un accident de laboratoire, un virus mortel détruit l'humanité sauf huit personnes : Thomas, le père du virus, et sept inconnus qu'il rencontre et vaccine pendant sa course contre la mort. Quel monde va bien pouvoir recréer ce groupe composé de l'exterminateur, d'une journaliste et de six malades psychotiques ? Le choix du titre ne fut pas anodin. « Bouit », en catalan, a une double signification ; cela veut dire « huit » mais également « vide » [3].

Le scénario a permis aux patients d'adopter une position critique, sur un mode humoristique, vis-à-vis des symptômes de leur maladie ou des traitements médicamenteux. Le fait de jouer un personnage, de se voir jouer et de voir les autres jouer un rôle, dans un second temps, a contribué à une prise de distance et un regard différent sur certains troubles. Cette fable conduit tout naturellement à une interrogation sur la place d'un sujet différent dans notre société. Le tournage s'est échelonné sur près d'une année supplémentaire, avec la participation de divers bénévoles de la société civile et l'accompagnement du CODES. Le projet s'est inscrit dans la durée en privilégiant l'échange à travers un processus de création collective connotée du sceau d'une originalité forte. La dimension relationnelle a débordé d'ailleurs largement les échanges à l'intérieur du petit groupe de départ. La confrontation au principe de réalité, dans la recherche d'un budget, les repérages pour le tournage comme la nécessité de résoudre de très nombreux problèmes pratiques imposent de modifier les habitudes, notamment chez les soignants. Il a fallu parler du projet dans l'environnement familial, professionnel, associatif, politique. . . Autre forme d'exposition au regard de l'autre. Au final, « Bouit » a été entièrement réalisé grâce à l'implication d'un groupe d'usagers tour à tour acteurs, producteurs, monteurs ou musiciens. Un budget de 42 000 euros a pu être réuni et géré dans un cadre associatif. Après une « première » à Paris en 2006, en présence du ministre de la Santé, la promotion en a été assurée par les acteurs lors de soirées débats, avec le soutien de l'Unafam, dans le circuit d'art et d'essai un peu partout en France. Pour certains, ce fut l'occasion de prendre l'avion pour la première fois, ou de donner des interviews à des journaux et à la télévision. . .

Au terme de cette expérience, l'atelier cinéma a continué à fonctionner dans une dimension intersectorielle. Il représente aujourd'hui un axe fort du projet « culture à l'hôpital » de l'établissement. Il accueille des usagers-patients et une équipe soignante issue de plusieurs hôpitaux de jour et de plusieurs CATTP. Chacun y est reconnu pour ses compéten-

ces ou son implication et non pour son statut de malade ou de soignant. . . Une nouvelle association à but non lucratif, CINEMAD, a été spécialement créée en 2011 pour isoler des lignes budgétaires spécifiques à cette activité. Douze courts métrages ont été tournés ces dernières années. Ils ont été commandés et financés par la Mutualité française, le Conseil général des Pyrénées-Orientales, l'Agence régionale de santé, ou le centre hospitalier général de Perpignan. Ils traitent de sujets très divers comme la discrimination, la place de la femme dans la société, l'éducation à la santé en diabétologie, en néphrologie ou la prévention des maladies sexuellement transmissibles. . . Des séances de diffusion des dernières œuvres ont été proposées au public dans un cinéma de Perpignan. Elles ont mobilisé beaucoup de spectateurs intéressés et surpris. Deux nouveaux longs métrages sont en perspective. L'un d'entre eux pourrait se faire partiellement en dessin animé.

Cette aventure est l'occasion de « voir différemment » les malades, leurs compétences, leur imagination, leur talent. . . Elle permet à certains de faire découvrir ou redécouvrir des capacités insoupçonnées par les intéressés eux-mêmes. C'est également l'occasion d'être considéré autrement par les proches et plus largement par le corps social, à travers le film, comme objet fini, mais également du fait des multiples démarches d'information rendues nécessaires pour mener à bien chaque nouveau projet.

Parce que l'humain ne peut être considéré comme une valeur marchande, parce que nous sommes tous inscrits dans la communauté des hommes, parce que le monde ne peut se résumer à une succession de normes rassurantes, parce que personne n'est indemne d'une part de folie et parce que personne n'est, à aucun moment, totalement insensé, il reste important de dire et de répéter qu'on peut être malade et faire du cinéma, du théâtre, mais également travailler, s'impliquer dans des associations, faire de la politique. . . et pas seulement comme colleur d'affiches. . . Il s'agit tout simplement d'apprendre à vivre non pas à côté mais ensemble. . .

Conflits d'intérêts : aucun.

Références

1. Baillon G. *Les usagers au secours de la psychiatrie*. Toulouse : Éres Éditions, 2009.
2. Cullere A. *Les frontières de la folie*. Paris : J.B. Baillière Éditions, 1888.
3. Alezrah C, Baron N, Oriau M, et al. Quand les malades font leur cinéma ! *Rev Fr Psychiatr Psychol Med* 2006 ; X : 19-22.

CV DE NICOLE BARON SEGUIN

Diplômée de l'Institut National d'Etudes Politiques.

Recrutée par Havas Conseil Publicité, elle y reste 2 ans avant d'être embauchée par le bureau français de Hardy Shaeffer Ferguson and Abbey, une des meilleures compagnies de production de films publicitaires en Angleterre. Elle travaille avec Ridley Scott, Tony Scott, Michael Apted, etc.

Deux ans plus tard, Nicole Seguin et son mari, grand reporter, partent pour l'Amérique Latine pour enquêter sur l'Escadron de la Mort au Brésil et sur les nazis installés au Paraguay et en Argentine.

De retour à Paris, 6 mois plus tard, on propose à NBS un premier contrat de mannequin, un métier qu'elle exercera pendant 7 ans à Paris, Milan, Londres, New-York, Sydney, Hong-Kong...

Parallèlement, elle est journaliste-animatrice dans deux émissions de télévision sur la 2.

NBS prend des cours d'Art Dramatique au Cours Florent et joue dans une demi douzaine de films.

Dans les années 80, NBS fait de nombreux aller-retour entre Paris et Los Angeles puis signe son premier contrat de Productrice avec THE LADD COMPANY et la WARNER BROS sur un projet qu'elle développe avec sa co-productrice MARION HUNT et que WERNER HERZOG écrit et doit réaliser.

NBS commence à vivre à Los Angeles et développe plusieurs projets dont un film de science-fiction avec le réalisateur RICHARD DONNER ("Superman" etc).

NBS part dans le Sahara avec Nancy Larson, scénariste américaine, , sur les traces d'Isabelle Eberhardt pour co-écrire un scénario basé sur sa vie.

Un fois fini, le script est proposé à DEBRA WINGER qui accepte de jouer le rôle d'Isabelle Eberhardt. Elle vient de triompher dans "An Officer and a Gentleman" et dans "Terms of Endearment" (nominée Meilleure Actrice aux Oscars). UNIVERSAL Pictures signe NBS comme Productrice et co-Scénariste. WOLFGANG PETERSEN accepte de réaliser le film.

Le projet est à présent chez TRISTAR STUDIOS.

NBS produit "PRICELESS BEAUTY" écrit et réalisé par CHARLES FINCH avec CHRISTOPHE LAMBERT (qui vient de triompher dans "Greystoke"...) et DIANE LANE.

NBS et ALBERTO LENSI produisent et financent à 100% "VAMPIRE KNIGHTS", un film de vampires avec une touche d'humour, entièrement tourné à Los Angeles.

NBS et TOVA LAITER signent avec LES STUDIOS DISNEY un contrat de développement sur une idée originale de NBS. NBS et TOVA LAITER sont Productrices du projet.

Puis NBS s'associe à deux partenaires suédois pour créer ELECTRIC PICTURES, une compagnie de Production et de Financement de films. Cette compagnie se développe extrêmement vite et passe de bureaux dans un vieux studio de Hollywood à des bureaux sur Sunset Boulevard en un an.

NBS et son partenaire sont Executive Producers de "LOBSTERMAN FROM MARS", une comédie loufoque écrite et réalisée par STANLEY SCHEFF, avec TONY CURTIS et PATRICK MCNEE. "Lobsterman from Mars" est invité au SUNDANCE FILM FESTIVAL et gagne le Prix du Public.

NBS et Electric Pictures développent une douzaine de films et en financent et produisent sept.

Entre autres:

“ZANDALEE” écrit par MARI KORNHAUSER, réalisé par SAM PILLSBURY, avec NICOLAS CAGE, JUDGE REINHOLD, STEVE BUSCEMI...

“THE TURN OF THE SCREW”, adapté du roman de HENRY JAMES et réalisé par RUSTY LEMORANDE, avec JULIAN SANDS, PATSY KENZIT et STEPHANE AUDRAN;

“JERSEY GIRL”, écrit par GINA WENDKOS, réalisé par DAVID BURTON MORRIS, avec JAMI GERTZ, DYLAN MC DERMOTT et SHERYL LEE;

“WAXWORK2”, écrit et réalisé par TONY HICKOX.

Parmi les films développés par Electric Pictures:

“THE QUIET AMERICAN”, “UN AMERICAIN BIEN TRANQUILLE” de GRAHAM GREENE, développé avec SYDNEY POLLACK qui sera produit par PARAMOUNT et réalisé par PHILIP NOYCE en 2003 avec BRENDAN FRASER ET MICHAEL CAINE ;

Le remake américain de “LA VIE D’UN HONNETE HOMME” de Sacha Guitry, développé avec ERNEST THOMSON (Oscar du Meilleur Scénario pour “La Maison du Lac” avec Jane Fonda, Henry Fonda et Katherine Hepburn).

En 1993, NBS crée DANCING DOLPHIN PRODUCTIONS et développe et produit pour le Cinéma, la Télévision et les jeux vidéos.

CBS HALLMARK HALL OF FAME diffuse, le soir de THANKSGIVING, “THE WEST SIDE WALTZ”, écrit et réalisé par ERNEST THOMSON (Oscar pour “La Maison du Lac”), avec SHIRLEY MAC LAINE(2 Oscars), LIZA MINELLI (1 Oscar), KATHY BATES (2 Oscars, dont un pour “Misery”) et JENNIFER GREY (“Dirty Dancing” avec Patrick Swayze).

NBS est Productrice.

NBS co-produit “HEMINGWAY”, réalisé par Arnaud Ségnac, avec Leslie Grumberg pour France 3.

NBS a conçu et écrit une Collection de JEUX INTERACTIFS (“PLAYSPACE”) qu’elle a commencé à développer avec THE LAWRENCE COMPANY (Los Angeles).

Alors qu’elle commence à vivre à Perpignan, NBS continue à travailler avec DANCING DOLPHIN PRODUCTIONS à Los Angeles et développe des projets en France.

En 2003, l’Association d’Aide à la Réadaptation Psychosociale, MICHELINE ORIAU, cadre de l’Hôpital de Jour d’Argelès, et le Docteur CHARLES ALEZRAH, Psychiatre responsable du Secteur 4 de l’Hôpital de THUIR, proposent à NBS de créer un ATELIER DE CINEMA pour leurs patients. NBS – bénévole - commence l’Atelier la semaine suivante avec l’écriture d’un script. L’écriture, le tournage et la post-production de “BOUIT”, un long métrage expérimental de science-fiction/comédie, durent près de trois ans pour un budget de 40.000 Euros.

L’Avant-Première du FILM “BOUIT”, une comédie de science-fiction, a lieu en Novembre 2005 devant plus de 800 personnes au MEGA CASTILLET.

En Janvier 2006, Jacques Font, Jean-Philippe Julia et NBS créent HELP! DISTRIBUTION, une compagnie de distribution basée à Perpignan et qui commence immédiatement à distribuer “BOUIT” en France. Entre temps, l’AFCAE a nommé “BOUIT” Film d’Art et d’Essai, un honneur pour un film expérimental.

En Mars 2006, XAVIER BERTRAND, alors Ministre de la Santé, accueille la Première parisienne de “BOUIT”

dans la salle de projection de son Ministère et s'engage personnellement à soutenir l'Atelier Cinéma.

En Juin 2006, NBS, Joanna BRUZDOWICZ, JF et JPI créent la SAS GROUPE CAT. STUDIOS, un pôle audiovisuel catalan pour la production, la co-production et la prestation de services pour les tournages et l'enregistrement de musique.

EN 2007:

- Cat. Studios fait de la prestation de services pour "LEUR MORALE ET LA NOTRE", le film de Florence Quentin avec André Dussolier et Victoria Abril;
- NBS, en collaboration avec JB, organise les premières MASTER CLASSES DE CINEMA avec, comme mentors, Yves ANGELO, K. ZANUSSI, Catherine DELMAS, Karim CANAMA, Slawomir IZIACK, François-Xavier HOFFMAN, Joanna BRUZDOWICZ et Nicole BARON SEGUIN;

EN 2008:

Création de CAT. STUDIOS qui regroupe Cat. Studios Groupe et différents associés dont Jean-Pierre Schlinger, Laurent Sylvestre et Jean-Michel Mérieux.

2ième MASTER CLASSES de Cinéma en collaboration avec L'IDEM, avec LISE FAYOLLE, WILL AKERS (scénariste américain produit, auteur de "Your screenplay sucks", "Votre scénario est bon pour la poubelle", un best-seller international), JAREK ZAMOJDA, VALERIE MAIRESSE, LUDOVIC ROCCA...

Tournage de "J'AI OUBLIE DE TE DIRE", écrit et réalisé par LAURENT VINAS-RAYMOND, avec OMAR SHARIF et EMILIE DEQUENNE. Producteur Délégué: PASCAL SERVAIS; NICOLE BARON SEGUIN produit avec Cat. Studios Productions.

Le 28 Avril 2010: Sortie dans les salles de J'AI OUBLIE DE TE DIRE distribué par Coli Films et HELP! Distribution.

Prix du Public au Festival de La Réunion

Prix du Public au Festival de Sarasota, Floride

EN 2010:

3ième MASTER CLASSES de Cinéma avec THIERRY WONG, MICHEL LEVIANT, RANDA HAINES, GERARD STERIN, MARTINE BARRAQUE...

DE 2010 A 2017

NBS produit, écrit et réalise QUINZE COURTS-MÉTRAGES avec une équipe composée de patients, de soignants et de professionnels (70 personnes) et développe TROIS LONGS- MÉTRAGES:

"LE ROYAUME DES DAUPHINS", un long métrage d'aventures qui sera filmé en prises de vues réelles et en animation (50/50). Cinémad signe un accord de co-production avec LA FABRIQUE (Palme d'Or au Festival de Cannes 2010 pour "Chienne de Guerre").

"ET L'AMOUR, BORDEL?" , une histoire d'amour, écrite par NBS. Le casting est en cours avec PAULINE ETIENNE ("LE BEL AGE", "QU'UN SEUL TIENNE, LES AUTRES SUIVRONT", nominée au César du meilleur espoir féminin) et JEREMIE LIPMANN. Pour ce film aussi, les membres de l'Atelier travailleront devant et derrière la caméra avec des professionnels comme GERARD STERIN à la caméra et MARTINE BARRAQUE au montage.

"COUP DE PEIGNE", une comédie écrite par NBS pour être tournée à Los Angeles. Mais elle décide de le produire avec CINEMAD et l'adapte à Perpignan en collaboration avec OLIVIER PEROUZE. Le casting

comprend Dani, Valérie Mairesse et les patients et soignants de CINEMAD.

LE 3 MAI 2012: projection-débat de six courts-métrages produits par Cinémad en 2011/12 au cinéma LE CASTILLET de Perpignan. La soirée est parrainée par le CH de Thuir, L'Association Parenthèse, l'UNAFAM66 et la Mutualité Française.

LE 9 JANVIER 2013: vernissage de "FOUS DE PHOTOS" à Cent Mètres du Centre du Monde. MICHELE MATTEI, photographe d'Art connue internationalement, a photographié l'Atelier Cinéma au travail et le CH Thuir avec pour thème la psychiatrie en 2013. L'expo a duré 15 jours et a attiré plusieurs centaines de personnes.

EN AVRIL 2013: CINEMAD organise une lecture publique du scénario "COUP DE PEIGNE" au THEATRE DE L'ARCHIPEL DE PERPIGNAN.

Entre 2014 et 2017, CINEMAD a produit:

"SA MAJESTE LA BOUCHE"

"DES FORMES EN FORMES"

2 films "PERPIGNAN JE T'AIME"

"PARENTHESE"

"GROUPE DE PAROLE"

"REVE-MOI"

"LE DIABÈTE C'EST QUOI?"

"QUOI, COMMENT ET QUAND?"

"SOLANID"

"GASTRONOMIE ET DIALYSE"

"FOUS DE CINÉMA"

"LA MENTEUSE"

"ÇA DÉMÉNINGE"

"PETIT, TOUT PETIT"

"KEV ET BENO"

"LA FÊTE DES ASSOCIATIONS"

"BON ANNIVERSAIRE"

"LE CHOC"

«DERRIERE LES OREILLES»

CINEMAD a pour marraine Jacqueline BISSET et pour parrain le docteur Charles ALEZRAH, Psychiatre.

Nicole Baron Seguin est Chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres et Médaillée de la Ville de Perpignan 2019.

Elle est bénévole au sein de deux associations: PARENTHESE et CINEMAD dont elle est présidente.

Langues parlées: Français, Anglais, Italien, Espagnol.

1900, Chemin de la Rivière-66000-Perpignan
Portable: 0684486707 - Email:NicoleFBaron@aol.com